

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 12 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal	Délibération	
11	11	10
Date de convocation 19/01/2026		
Date d'affichage 15/02/2026		

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

**Étaient présents :** MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES

**Absents :** Elisabeth FAYEL

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

2026-02-01

**OBJET : Attribution des marchés de travaux pour le projet « Ilot Lagarrigue » correspondant au marché n° 2025-MAPA1**

Monsieur le Maire constate qu'une erreur de saisie a été faite sur la délibération du 23 janvier 2026 dans le tableau récapitulatif des attributions des lots aux entreprises.  
Cette délibération abroge donc la délibération du 23 janvier 2026.

Un marché à procédure simplifiée intitulé « **Travaux d'aménagement – RD n°137 en traverse et Coeur de Village Réalisation des aménagements de surfaces avec démolition, terrassements, réseaux génie civil, maçonneries, charpente et couverture, et aménagements paysagers** » a été lancé le 19 novembre 2025 à midi, s'est clôturé le 17 décembre 2025 à midi, et soumises à l'avis de la Commission d'analyses des offres en sa réunion du 12/01/2026.

Dans cette consultation le marché comprenait 6 lots, 19 entreprises ont répondu, mais le lot n°5 « Charpente et couverture » a été infructueux car laissé sans réponse d'entreprise, des devis ont été demandé, seule l'entreprise de couverture « Barre Olivier » a répondu par une offre financière et des conditions techniques répondant aux attentes. 10 entreprises ayant reçu la meilleure note ont été sollicitées pour des négociations techniques et financière, 9 ont répondu à la demande de négociation qui se clôturait le 20 janvier 2026 à midi. Les 9 entreprises sont à ce jour retenues avec des dossiers recevables sont :

Lot n°01 - Opérations de désamiantage et déplombage : NJE (Cleppe), PUECHOULTRES & Fils (Baraqueville) et SANHES (Bozouls)

Lot n°02 - Travaux de démolitions et Terrassements Généraux : COSTES TPA (Mouret), BARRE TP (Clairvaux d'Aveyron) et LAYRAC BTP (Espeyrac)

Lot n°03 - Terrassements techniques, réseaux et aménagements : COSTES TPA (Mouret)

Lot n°04 – Maçonneries : Vermorel (Salles-la-Source) et Ludovic Malgonne (Bagnac-sur-Célé)

Lot n°05 - Charpente & Couverture : Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Accusé de réception en préfecture  
012-211202213-20260212-20260201-DE  
Reçu le 17/02/2026

M. le maire, épaulé par Maxime NEUVILLE, MOE sur le projet, partage à l'assemblée délibérante son analyse des candidatures, les critères de jugement des offres étaient établis comme suit : valeur technique 60% et prix 40%. Tenant compte des points attribués au cadre du mémoire technique et à l'offre, il conclue que la liste suivante présente les entreprises à retenir, étant les entreprises en terme technique et de compétences et économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprises	Montant de l'offre (en E HT)
<u>Lot n°01 - Opérations de désamiantage et déplombage</u>	<b>SANHES (Bozouls)</b>	<b>27 850.00</b>
<u>Lot n°02 - Travaux de démolitions et Terrassements Généraux</u>	<b>LAYRAC BTP (Espeyrac)</b>	<b>43 950</b>
<u>Lot n°03 - Terrassements techniques, réseaux et aménagements</u>	<b>COSTES TPA (Mouret)</b>	<b>149 508</b>
<u>Lot n°04 – Maçonneries</u>	<b>Vermorel (Salles-la-Source)</b>	<b>202 749.14</b>
<u>Lot n°05 - Charpente &amp; Couverture</u>	<b>Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux</b>	<b>22 161</b>
<u>Lot n°06 - Aménagements Paysagers</u>	<b>Paysage Concept (Espalion)</b>	<b>14 770.60</b>

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

- CHOISIR les 6 entreprises suivantes pour assurer les travaux du projet « **Travaux d'aménagement – RD n°137 en traverse et Coeur de Village Réalisation des aménagements de surfaces avec démolition, terrassements, réseaux génie civil, maçonneries, charpente et couverture, et aménagements paysagers** » :  
**SANHES (Bozouls), LAYRAC BTP (Espeyrac), COSTES TPA (Mouret), Vermorel (Salles-la-Source) , Barre Olivier - hors consultation, lot déclaré non-fructueux, Paysage Concept (Espalion)**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2026

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme  
Le Maire,

*Guy Visser*



du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 12 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération  
11 11 10  
Date de convocation  
19/01/2026  
Date d'affichage  
15/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES

Absents : Elisabeth FAYEL

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

2026-02-02

**OBJET : Avenant n°2 à la Convention entre les communes et la CCCM pour la mise en œuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac**

Madame/Monsieur la/le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première convention de partenariat pour la mise en œuvre du réseau de Lecture publique a été signée le 19 décembre 2023 par toutes les communes membres de l'EPCI et la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette convention a pour objet de fixer les modalités opérationnelles du réseau et les engagements des parties en matière de Lecture publique. Comme inscrit dans son article 6, elle est réexaminée *a minima* chaque année à la suite du Comité de Pilotage de Lecture publique. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un premier avenant concernant l'informatisation des bibliothèques, adopté par délibération le 4 juillet 2024.

La mise en œuvre, entre l'automne 2025 et le début d'année 2026, d'une carte d'abonnement unique, de la circulation des collections au sein du territoire et de nouveaux services en ligne (portail, application mobile), coordonnée par la Communauté de Communes et soutenue financièrement par l'Etat (DRAC Occitanie) appelle à faire évoluer la convention initiale.

Le présent avenant ci-annexé a pour objet de fixer le partage des compétences concernant ces nouveaux services déployés.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :

- Approuver le présent avenant, telle que ci-annexé ;
- Autoriser Mme/M. la/le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenant n°2 à la convention entre les communes et la CCCM pour la  
mise en oeuvre du réseau de Lecture Publique Conques-Marcillac

.....  
Date de décision: 12/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20260202

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260212-20260202-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20260217084853.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20260217-20260202-  
DE-1-1\_1.pdf )

République Française  
DEPARTEMENT  
De L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

NOMBRES DE MEMBRES

du CONSEIL MUNICIPAL

Afférents	Qui ont pris
Au Conseil Municipal	part à la
11	Délibération
11	10

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 12 février 2026

Date de convocation

19/01/2026

Date d'affichage

15/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES

Absents : Elisabeth FAYEL

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

2026-02-03

### Objet : Participation à la sortie scolaire du RPI mars-avril 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les institutrices du RPI Espeyrac - Saint Félix de Lunel - Sénergues ont sollicité la participation pour une sortie scolaire : partir à la découverte du milieu marin au Grau d'Agde pour un séjour de 3 jours et 2 nuits avec l'ensemble des élèves du RPI soit 32 élèves du 30 mars au 1er avril 2026.

La mairie a été sollicitée par participer exceptionnellement au voyage pour en réduire ses coûts.

Monsieur le Maire rapporte les échanges tenus à ce sujet avec les deux autres maires du RPI.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :*

- Accorder une subvention exceptionnelle de 80€ par enfants de Lunel scolarisés au RPI et participant au séjour ; la subvention sera versée sur le compte de l'OCCE du RPI ;
- S'engager à inscrire la dépense au budget 2026.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le  
Et publication du

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Participation à la sortie scolaire du RPI mars avril 2026

.....  
Date de décision: 12/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20260203

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260212-20260203-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20260217084924.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20260217-20260203-  
DE-1-1\_1.pdf )

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 12 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
Municipal		
11	11	10
Date de convocation 19/01/2026		
Date d'affichage 15/03/2026		

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES

Absents : Elisabeth FAYEL

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

2026-02-04

**OBJET : Attribution subvention municipale 2026 Amicale des Pompiers de Villecomtal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal la demande de subvention pour l'année 2026, déposées par l'Amicale des Pompiers de Villecomtal. Après examen du dossier par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2026 comme suit :

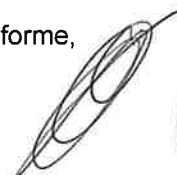
- Amicale des Pompiers de Villecomtal ..... 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser cette subvention pour un montant de 400 €,
  - dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2026 de la Commune,
- Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution subvention municipale 2026 à l'Amicale des pompiers de  
Villecomtal

.....  
Date de décision: 12/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20260204

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260212-20260204-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5  
Finances locales  
Subventions

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 20260217084935.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20260217-20260204-  
DE-1-1\_1.pdf )

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 12 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES  
Afférents Qui ont pris  
Au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération  
11 11 10  
Date de convocation  
19/01/2026  
Date d'affichage  
15/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Étaient présents : MMs Guy VISSEQ, Marc DELAGNES, Olivier BARRE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Sylvie COTTARD, Elisabeth FAYEL, Valérie QUINTARD, Elodie FERRIERES

Absents : Elisabeth FAYEL

M. Francis PONS a été nommé secrétaire de séance

2026-02-05



**Objet : Remboursement de frais avancés par l'association Culture et Loisirs**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est entendu avec l'ACL qu'elle s'occupe des décorations du village durant la période Noël. M. le maire rappelle qu'au budget 2025 avait été inscrit un budget de 300 euros pour l'acquisition de nouvelles décorations.

L'ACL a présenté en janvier l'ensemble des factures représentant des achats de décoration.

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des factures jointes au présent extrait des délibérations ;
- après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :
- autorise Monsieur le Maire à se rembourser, la somme de 144.88 €.

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture Le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Remboursement de frais avancés par l'ACL

Date de décision: 12/02/2026

Date de réception de l'accusé 17/02/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260205

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260212-20260205-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales  
Decisions budgetaires  
débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 20260217084952.pdf ( 99\_DE-012-211202213-20260217-20260205-DE-1-1\_1.pdf )